



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 10 - 2021 - Crédits supplémentaires au budget
communal de l'exercice 2021, 1^{ère} série
Crédit demandé : CHF 147'300.00**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 7 juin à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les précisions apportées aux commissaires pendant et après la séance.

Préambule

En cette fin de législature, l'objet du préavis étant désormais bien connu de la Commission (et des membres du Conseil), il n'est pas abordé.

Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

3.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (pages 3-4) :

Les deux maladies de longue durée dans les différents services ne concernent pas des burnouts et n'appellent donc aucune question sur leurs conditions de travail
D'autre part, leur remboursement par l'assurance perte de gains (APG), estimé à CHF 30'000.00, intervenant sur l'exercice 2021, il est automatiquement déduit du total des crédits demandés. C'est la compensation partielle par augmentation des revenus mentionnée en haut de la page 4.

3.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (pages 4-5) :

431 - Voirie : la gestion du silo à sel ayant soulevé des questions auprès des commissaires, plus de précisions leur ont été fournies après la séance. Celles-ci pouvant intéresser tous les conseillers, les voici. Sa pleine capacité de 100 tonnes permet de tenir une bonne partie de l'hiver, mais cela dépend des conditions climatiques. Parfois, c'est suffisant pour un hiver entier (exemple hiver clément : 2019/2020 = 35 tonnes de sel utilisé) et parfois insuffisant (exemple hiver rude : 2020/2021 = 165 tonnes de sel utilisé). Sachant qu'un camion livre environ 25 tonnes, il n'est pas attendu que le silo soit vide et par conséquent, il est rempli au fur et à mesure. Chaque hiver, il est fait en sorte que le silo soit à nouveau rempli pour la saison suivante pour éviter les délais de livraison. Il faut ajouter aussi qu'il n'est pas envisagé de passer le sel sur un compte d'exploitation tenant compte de la variation sur stock comme pour l'eau et l'électricité.

512 - Bâtiments scolaires : l'audit ne découle pas de déprédations qu'auraient pu subir les installations sanitaires des collèges. Son but est d'avoir une analyse globale sur l'ensemble du réseau sanitaire et sur les fuites qui y ont été constatées.

Le prix de la réparation de la conduite de chauffage ne peut pas être facturé à l'ORPCi ou au SDIS. Même si elle passe entre leurs locaux, c'est bien la Ville de Pully qui en est propriétaire et qui doit assumer les coûts liés à son entretien.

823 - Réseau électrique : la réparation de la très grosse panne de la nacelle ayant mobilisé l'entier du budget, il est nécessaire de renflouer ce compte pour le reste de l'année.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 7 (page 7) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 10 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 10-2021, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2021, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 147'300.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 12 juin 2021